

Vu pour être annexé à la délibération n° 96/102-07/2024
du 10 juillet 2024 :

Le maire,
Bruno FICHEUX

La secrétaire de séance,
Béatrice MAHAUDEN.

Annexe 1 : Fiche de prix

PRIX DE CESSION

PPI 2015/2019
Convention opérationnelle signée avec la Commune d'Estaires
Site Garages, Impasse Ernout à ESTAIRES (OP 2186 - DT 5468)
Fiche cession n°1378

Fin de portage : 03/08/2026
Etat financier arrêté à la date du : 31/12/2023
Etabli le : 14/05/2024
Valable jusqu'au : 13/05/2024



Béatrice Mahauden

			CESSION par l'EPF à COMMUNE D'ESTAIRES	
Identification des biens	N° Bien	11829	Un bâti de plus de 5 ans sur la commune d'ESTAIRES 30 rue de Lille cadastre section C n° 2015 d'une superficie de 1 317 m²	
	Changement de nature ?	Oui		
	Acquisition soumise à TVA ?	Non		
	Nature du bien	TAB		
	Cession du bien	Totale		
		Dans l'année		
	Cession à quel prix ?	Au prix de revient		
	Cadastre	Section C n° 2915		
	Superficie	1317		
	Commune de	ESTAIRES		
Rue	30 rue de Lille			
Date de l'acquisition	08/08/2021			
Prix de l'acquisition	105 000,00 €		105 000,00 €	
Frais d'acquisition	1 866,16 €		1 866,16 €	
Frais de gestion (dont D € de Taxes foncières)	1 261,25 €		1 261,25 €	
Produits	- €		- €	
Prix de revient du portage foncier HT	108 127,41 €		108 127,41 €	
Forfait frais complémentaires*	648,76 €		648,76 €	
Sous total : Prix de revient du foncier avec frais complémentaires	108 776,17 €		108 776,17 €	
Montant des travaux / RAO	173 000,00 €		173 000,00 €	
Prix de revient TOTAL HT	281 776,17 €		281 776,17 €	
Abègement du coût du portage foncier **	- €		- €	
Abègement du coût des travaux ***	173 000,00 €		173 000,00 €	
Prix de vente total HT (Foncier + Travaux)	108 776,17 €		108 776,17 €	
Base TVA = Prix de cession HT	108 776,17 €		108 776,17 €	
Base TVA = Marge (TAB)	- €		- €	
TVA sur Prix total 20%	21 755,23 €		21 755,23 €	
TVA sur Marge 20%	- €		- €	
Prix de cession TTC	130 531,40 €		130 531,40 €	

* Les frais complémentaires sont les frais et dépenses engagés par l'EPF ou mis à sa charge entre le jour où le prix de revient a été arrêté et le jour de signature de l'acte de vente. Ils sont évalués forfaitairement à 1,5 % ou 0,6 % du prix de revient du portage foncier HT (en fonction de la nature du bien cédé : bâti ou non bâti) si la cession se réalise dans le délai d'un an à compter de la date où il a été calculé.

** Vente au prix de revient

*** Sachant que dans le cadre du PPI 2015-2019, l'EPF est intervenu en travaux de déconstruction du site, financés intégralement sur ses fonds propres

Julie
REVAUX

Signature
numérique de
Julie REVAUX
Date : 2024.05.22
14:12:43 +02'00'